



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023 A 19 HEURES

Présents : Patrice CARTERON, Catherine GANDIN, Joël SEON, Cyril VILLARD, Paul BONNIER, Xavier GRANJON, Lucia POINT, Thierry VACHON, Murielle BEYNEL, Damien GIANDOLINI, Jean-Pierre POULAT, Gilles THELISSON

Excusés : Bruno GREGOIRE, Sandra PADEL

M. Damien GIANDOLINI est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de Conseillers Municipaux : 14 - Conseillers Municipaux présents : 12 - Nombre d'absents : 2

Procurations : M. Bruno GREGOIRE a donné procuration à M. Xavier GRANJON, Mme Sandra PADEL a donné procuration à Mme Catherine GANDIN.

Toutes les décisions ont été prises par scrutin ordinaire sauf celles concernant l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales et le changement des exonérations de la taxe d'aménagement qui ont été prises par scrutin secret.

I. ORDRE DU JOUR

- DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS - ELECTIONS SENATORIALES
- APPROBATION DES RAPPORTS PRIX-QUALITE 2022 DU SERVICE EAU
- FIXATION DES TARIFS 2023-2024 CANTINE
- FIXATION DES TARIFS 2023-2024 PERISCOLAIRE
- REGLEMENT CANTINE PERISCOLAIRE 2023
- CHANGEMENT EXONERATION TAXE D'AMENAGEMENT
- MISE EN PLACE SONDES ECOLE POUR AMELIORATION TELEGESTION
- CONVENTION BUS FRANCE SERVICES
- CONVENTION CDG POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
- POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL
- BILAN DES PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS CCMDL
- QUESTIONS DIVERSES

II. DELIBERATIONS PRISES

- ❖ **2023-022 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections des Sénateurs**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le résultat de l'élection, sont désignés en tant que **délégués titulaires**

- Mme GANDIN Catherine
- M. VILLARD Cyril
- M. SEON Joël

Vu le résultat de l'élection, sont désignés en tant que **délégués suppléants**

- M. BONNIER Paul
- M. CARTERON Patrice
- M. GRANJON Xavier



❖ **2023-023 : Approbation des rapports prix-qualité 2022 du service eau**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivante. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide, à l'unanimité, d'adopter les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de GRAMMOND.

❖ **2023-024 : Fixation des tarifs 2023-2024 de la cantine**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de réviser annuellement les tarifs applicables au service de la cantine scolaire. Il rappelle que par délibération du 9 mai 2017, la confection des repas a été confiée par convention à l'association Familles Rurales.

Après avoir pris connaissance des divers documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de fixer, pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs relatifs à la cantine comme suit :

- Tarif repas : 4,70 €
- Tarif repas (si inscription hors délai) : 6,70 €

Ces tarifs seront rappelés dans le règlement donné aux familles lors de l'inscription au service.

❖ **2023-025 : Fixation des tarifs 2023-2024 du périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est gestionnaire de l'accueil périscolaire et qu'il convient de réviser les tarifs applicables à ce service pour l'année 2023-2024.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer, pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs relatifs à l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	0 à 450	451 à 699	700 à 1000	> à 1000
Tarif 1/4 d'heure accueil périscolaire 7h20 à 8h20 11h45 à 12h15 ou 13h05 à 13h35 et 16h30 à 18h30	0,30 €	0,40 €	0,50 €	0,60 €
Forfait temps méridien pour enfant inscrit à la cantine (=2 x 1/4 d'heure)	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,20 €

Ces tarifs seront rappelés dans le règlement donné aux familles lors de l'inscription au service.



❖ **2023-026 : Mise à jour du règlement intérieur du service périscolaire et de la cantine**

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur est établi pour le service périscolaire et la cantine. Celui-ci est distribué aux familles chaque année lors de l'inscription. Pour la rentrée scolaire 2023-2024, ce règlement a été révisé.

Le Maire donne lecture du nouveau règlement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte le nouveau règlement du service périscolaire et de la cantine, tel que proposé, et Précise que ce nouveau règlement sera valable à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 et ce jusqu'à nouvelle mise à jour.

❖ **2023-027 : Changement exonération taxe d'aménagement**

Par délibération du 8 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4%, et d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code l'urbanisme, les locaux à usage industriel et artisanal, leurs annexes, ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Le Maire propose de revenir sur ces exonérations.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de maintenir l'exonération des locaux à usage industriel et artisanal, de leurs annexes et des abris de jardins soumis à déclaration préalable.

❖ **2023-028 : Mise en place sondes école pour amélioration télégestion**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'amélioration du système de télégestion de l'école via l'installation de deux sondes d'ambiance qui serviront à réguler plus finement la température au départ du circuit de chauffage.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Grammond adhère, le SIEL-TE propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que sa maintenance.

Le coût prévisionnel de l'installation des sondes est de 859 € HT.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté.

❖ **2023-029 : Convention Bus France Services**

Monsieur le Maire informe que le bus itinérant France Services de la CCMDL délivre en un lieu unique une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, au sein des communes de la CCMDL (hormis Saint-Laurent de Chamousset et Saint Symphorien-sur-Coise). Les usagers sont informés et accompagnés par des agents dans leurs démarches numériques administratives de la vie quotidienne (y compris démarches spécifiques) : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Il n'y a aucun coût financier pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une convention doit être signée entre la CCMDL et la commune afin de décrire les conditions et les modalités de collaboration pour ce service itinérant labellisé « France services », et fait



lecture de ladite convention.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve la convention « Bus France Services ».

❖ **2023-030 : Convention pour mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion**

Monsieur le Maire rappelle que Mme Florence THELISSON, secrétaire de mairie, sera momentanément absente pour un congé maternité. La mairie a dû faire appel au CDG42 (Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de la Loire) afin de mettre à disposition de la commune un agent contractuel en remplacement, Mme Isabelle ARCHER, pour le mois de juin 2023. Un contrat à durée déterminée sera ensuite signé directement entre la commune et l'agent contractuel pour le reste de la période de remplacement.

Monsieur le Maire présente la convention de délégation partielle de personnel du CDG42.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve la convention de délégation partielle de personnel du CDG42.

III. POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique plusieurs informations concernant le personnel :

- Renouvellement de la disponibilité pour convenances personnelles d'un agent communal ATSEM pour une durée d'un an.
- Le contrat d'un agent du service périscolaire ne sera pas renouvelé.

IV. BILAN DES PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS CCMDL

- Sima Coise : La commune de Grammond a été retenue pour un contrôle de zones humides.
- Commission Enfance-Jeunesse :
 - Le planning familial propose des permanences à Chazelles-sur-Lyon, Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Martin-en-Haut.
 - COPIL Jeunesse : Un annuaire est en cours de création pour faciliter l'accès des jeunes à la santé.
 - La CCMDL demande aux entreprises employeurs de se faire connaître afin que les jeunes trouvent un job d'été.
 - L'accueil de loisirs de Saint-Laurent-de-Chamousset est ouvert à tous les enfants de la CCMDL.
 - Une Convention Territoriale Globale sera prochainement signée entre la CAF et la commune afin que la commune puisse percevoir directement les prestations du service périscolaire. Cette convention remplacera le contrat Enfance-Jeunesse.
 - Le Cyclo des Monts aura lieu cette année le 10 juin, mais aucun passage n'est prévu à Grammond.
 - Au vue de la baisse des fonds publics, le dispositif de la bourse « Initiative Jeunes » n'existera pas cette année et le budget pour la « Plateforme handicap » a été diminué de moitié.
 - L'association « Les invisibles » a pour but d'aider les jeunes en difficulté.
 - Une étude est en cours afin de trouver une solution entre les communautés de communes pour les enfants extérieurs à la CCMDL acceptés à la crèche de Chevières et vice-versa.

- Commission Culture : La CCMDL propose des formations gratuites, ou payantes pour certaines, pour tous en lien avec le monde du numérique. Il peut s'agir de formations sur les outils du numérique, les métiers du numérique, la prévention du numérique...

Le « Comice des 4 Cantons » aura lieu les 8, 9 et 10 Juillet à Saint-Laurent-de-Chamousset.

- Commission Déchets : A partir du 1^{er} octobre 2023, les déchetteries de Saint-Martin-en-Haut et Montrottier vont mettre en place un système de badge pour accéder aux emplacements. La demande de badge devra se faire sur internet en créant son espace personnel (un badge par foyer) et sera gratuite. Les badges seront à récupérer en Mairie.

Un appel à projet de la part de CITEO va avoir lieu pour recenser le besoin de poubelles enterrées et semi-enterrées. Une subvention de la CCMDL pourra être demandée.

Les véhicules de collecte seront prochainement équipés de logiciel pour suivre et optimiser leurs tournées. A l'avenir, il n'y aura donc plus de jours fixes de collecte.

- Commission voirie : La réfection du parking du stade prévu en juillet par les entreprises Eurovia et Lacassagne représente un coût estimatif de 21 000.00 €.

L'enrobé à froid (PATA) prévu sur le chemin du Roule et au lieu-dit du Sapin pour prolonger la durée de vie des routes représente un coût estimatif de 5 000.00 €.

Ces dépenses sont prises en charge par la CCMDL. Il n'y a aucun surplus pour la commune.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Ecole : A la différence de l'alarme incendie, l'alarme PPMS Attentat/Intrusion ne donne pas satisfaction. Compte tenu du montant du devis (3 600 € environ), le changement est mis en suspens pour l'instant. La connexion internet (téléphone/Wifi) de l'école fonctionne très mal. Compte tenu du premier devis reçu (7 900 €), un autre devis va être demandé pour comparaison.

- AFPC : L'association souhaite créer un nouvel accès direct à l'extérieur pour sa buvette, ce qui représenterait une dépense d'environ 10 000 €.

Des aménagements sont à prévoir pour sécuriser les lieux : portillons et grillages pour éviter que les enfants ne montent sur le toit, jouent sur les IPN installés pour le tracteur du stade ...

Le bardage en bois doit être conservé car il sert d'isolation mais il devient urgent de le repeindre.

Compte tenu de la hausse des tarifs, des économies d'électricité sont à envisager. Différents moyens ont été évoqués comme l'installation de lampes LED sur le terrain d'entraînement et dans les vestiaires, le réglage des chauffe-eau plus bas ou en heures creuses ...

- Bail local professionnel : Un nouveau bail va être proposé à M. Quentin MERLEY.
- Encart publicitaire pour le bulletin communal : Des propositions de tarifs et de dimension ont été faites. Les conseillers délibéreront lors du prochain Conseil Municipal.
- Parking à vélos : à la suite d'une demande de l'école, une réflexion est en cours pour installer des arceaux.
- Commission « Antenne relais » : Une commission est en cours de création. Les référents de la commission seront Patrice CARTERON, Catherine GANDIN, Cyril VILLARD, Jean-Pierre POULAT, Paul BONNIER, Gilles THELISSON, Lucia POINT.
- Bal association « Chaa'moove et toi » : Un accord a été donné (1 Contre, 3 Abstentions, 10 Pour).

GRAMMOND

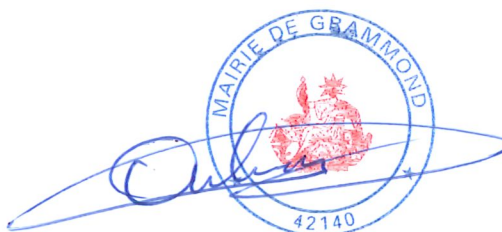
- Week-end Enise : Des étudiants de l'Enise ont demandé à être accueillis sur un week-end entier à Grammond pour fêter leur intégration en école d'ingénieurs, en contrepartie de travaux d'intérêt général sur la commune. La demande a été rejetée car la localisation des salles et la taille de la commune ne conviennent pas pour accueillir en toute sécurité 300 étudiants sur un week-end (6 Contre, 6 Abstention, 0 Pour).

Procès-Verbal approuvé à Grammond, le 6 juillet 2023.

Damien GIANDOLINI,
Secrétaire de séance,



Patrice CARTERON,
Maire,



Publié le 7 juillet 2023.